## Service Politique de la Ville - Dispositif «A Tire d'Aile» - Encaissement et réaffectation d'une participation de l'Union des Commerçants de Besançon

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Le Dispositif d'Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange «A Tire d'Aile», mis en place par délibération du 22 avril 1996, a permis, durant le mois de décembre 1996, à 7 jeunes Bisontins de participer à des animations programmées dans le cadre du «Marché de Noël 1996» mis en place par l'Union des Commerçants de Besançon.

Dans ce cadre, l'Union des Commerçants de Besançon apporte un financement correspondant au montant des chèques vacances reçus par ces jeunes, soit 3 500 F.

Il convient d'encaisser cette somme et de la réaffecter sur les crédits inscrits pour l'acquisition des chèques vacances.

Le Conseil Municipal est invité à inscrire au budget supplémentaire 1997 une somme de 3 500 F qui sera encaissée en recettes au chapitre 92.242.7478.47030 et réaffectée en dépenses au chapitre 92.242. 6288.47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission du Budget et de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 1997.